

# Recommandations de prévention pour le personnel d'entretien

Recommandations concernant le personnel d'entretien durant l'épidémie de COVID-19.

## 1. Respecter les gestes barrières



## 2. Conseils vestimentaires pour les salariés

- ❖ Ne pas porter de bijou
- ❖ S'attacher les cheveux
- ❖ Porter des vêtements professionnels ou des vêtements personnels dédiés au travail

## 3. Confinement à domicile des salariés à risque de forme grave

- ❖ Age  $\geq$  70 ans
- ❖ Grossesse
- ❖ Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...);
- ❖ Insuffisances respiratoires chroniques ;
- ❖ Mucoviscidose ;
- ❖ Insuffisances cardiaques toutes causes ;
- ❖ Maladies des coronaires ;
- ❖ Antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- ❖ Hypertension artérielle ;
- ❖ Insuffisance rénale chronique dialysée ;
- ❖ Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2 ;
- ❖ Les personnes avec une immunodépression :
  - Pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches ;
  - Hématopoïétiques ;
  - Maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur ;
  - Personnes infectées par le VIH ;
- ❖ Maladie hépatique chronique avec cirrhose ;
- ❖ Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

Conformément aux décisions gouvernementales, les personnes présentant ces pathologies doivent impérativement rester à leur domicile, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.

Pour de plus amples informations : <https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/Coronavirus-Covid-2019>

Dans l'état actuel des connaissances des études mettent en évidence que le SARS-COVID19 persiste sur les surfaces :

- ❖ 4 heures sur le cuivre
- ❖ 24 heures sur le carton
- ❖ 3 jours sur le plastique

Il faudra :

- ❖ Respecter les mesures d'éloignement social : 1 mètre de distance idéalement
- ❖ Ne pas se toucher le visage
- ❖ Se laver les mains fréquemment à l'eau et au savon dès que possible ET avec de la solution hydro-alcoolique
- ❖ Porter une blouse de travail à usage unique
- ❖ Porter des gants de protection neufs quotidiennement
- ❖ Porter un écran facial : masque tissu
- ❖ Changer de vêtements de travail chaque jour

*La désinfection est l'opération au résultat momentané permettant de tuer ou d'éliminer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus indésirables portés sur des milieux inertes contaminés ou potentiellement contaminés. Le résultat de cette opération est limité aux micro-organismes présents au moment de l'opération. Les micro-organismes sont les virus, bactéries, champignons microscopiques (levures, moisissures).*

Consignes de nettoyage :

- ❖ Les modes opératoires et produits à utiliser pour les sols et les surfaces (**norme virucide EN 14476**).
- ❖ L'intervention des sociétés de nettoyage doit avoir lieu idéalement chaque jour d'activité de l'établissement.
- ❖ Aérer les locaux
- ❖ Nettoyage des sols :
  - Nettoyer avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent.
  - Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique.
  - Laisser le temps de sécher.
  - Désinfecter à l'eau de javel à une concentration de 0,5% (5 000 ppm) avec un nouveau bandeau de lavage à usage unique.
  - Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés.
  - Pour les locaux dont le sol est recouvert de moquette, la désinfection doit être réalisée à minima une fois par semaine par l'entreprise de nettoyage avec la procédure suivante :



- aspirer la moquette (attention l'aspirateur aérolise potentiellement des microorganismes), attendre 3 heures après occupation des lieux pour pratiquer cette tâche
  - pulvériser sur cette moquette un spray virucide répondant à la norme EN 14 476, au moins 15 minutes après l'aspiration (porter des EPI adaptés aux recommandations du produit chimique utiliser voir la **fiche de données de sécurité**).
  - faire rentrer les salariés dans le local une fois que le temps de contact nécessaire à l'action virucide du produit utilisé est dépassé (voir sur la **fiche produit**).
- ❖ Nettoyer les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains, notamment lorsqu'elles sont visiblement souillées :
- Les sanitaires et robinetteries
  - Les poignées de porte et surfaces autour de ces poignées, les interrupteurs et surfaces autour de ces interrupteurs avec une attention particulière pour les surfaces visiblement souillées
  - Les poignées de fenêtre
  - Les rampes d'escalier
  - Les boutons d'ascenseur et de monte-charge
  - Les postes de travail : surface du bureau, poignée du fauteuil, écran-souris-clavier-téléphone (attention sur le matériel informatique : pas de javel ; pulvériser un spray sur un papier jetable et frotter, ou utiliser une lingette virucide)
  - L'équipement des salles de pauses (surface et poignées des meubles, micro-ondes, frigo)

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation

#### *Rappel : Port de masques*

*Les masques chirurgicaux sont indiqués dans :*

*– la prévention des contacts cutané-muqueux avec des liquides biologiques ;*

*– la réduction de l'émission de gouttelettes vers l'entourage et l'environnement.*

*Le masque chirurgical protège également celui qui le porte contre les agents transmissibles par voie « gouttelettes ». Les masques FFP2 permettent de se protéger des personnes symptomatiques : ces masques sont efficaces maximum 4 heures et sont pour l'instant réservés aux personnels de soins.*



# Hygiène des mains



## par friction hydroalcoolique



**1** Déposer le produit dans le creux de la main



**2** Frotter largement paume contre paume



**3** Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



**4** Frotter entre les doigts



**5** Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



**6** Sans oublier les pouces



**7** Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



**8** Terminer par les poignets



**9** Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - 45, bd Richard-Lenoir 75011 Paris - www.inrs.fr - © INRS 2016 - Design graphique Ode Winson - Illustrations Franckle Alacom - AA 774

### Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Haute Autorité de Santé
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France

